



APPEL A PROPOSITIONS ERC
« STARTING INDEPENDENT RESEARCH GRANT 5 »
(« Jeunes Chercheurs »)
ERC-2012-STG

SOMMAIRE

I. SUBVENTIONS ERC « STARTING GRANT »

II. PROFIL DU PORTEUR DE PROJET

III. CRITERES D'ELIGIBILITE

IV. SOUMISSION

IV-1) Soumission de la proposition

IV-2) Composition du dossier

IV-3) Formulaire administratifs

V. PROCESSUS D'EVALUATION

V-1) Les panels

V-2) Les étapes de l'évaluation

V-3) Critères d'évaluation

VI. CANDIDATURES MULTIPLES

VII. ANNEXE – Description des panels scientifiques

I. SUBVENTIONS ERC « STARTING GRANT » (ERC-2012-StG)

Publication de l'appel à propositions : 20 juillet 2011

→ [Aller à la page de l'appel](#)

Trois dates de clôture sont prévues :

- Sciences physiques et ingénierie (PE) : **12 octobre 2011**
- Sciences de la vie (LS) : **9 novembre 2011**
- Sciences humaines et sociales (SH) : **24 novembre 2011**

Budget global : environ 730 M euros

L'appel "Starting Grant" s'adresse aux jeunes chercheurs :

- excellents et indépendants, qui ont un fort potentiel de devenir des **leaders dans leurs domaines scientifiques**
- ayant pour objectif de **former** ou de **consolider une équipe de recherche indépendante**
- autour de projets de **recherche à risque, à la frontière de la connaissance**

Le budget sera alloué selon 3 grands domaines:

- Sciences physiques et ingénierie : **44%**
- Sciences de la vie : **39%**
- Sciences humaines et sociales : **17%**

Selon les projets, les subventions peuvent aller jusqu'à **1 500 000 euros**, voire **2 000 000 euros** dans des cas exceptionnels (porteur de projet venant d'un pays tiers ou achat de gros équipement) pour une période de **5 ans**. Il n'y a pas de montant minimum.

La subvention couvrira 100% des coûts directs éligibles et les coûts indirects à hauteur de 20% des coûts directs éligibles (hors sous-traitance).

Les panels d'évaluation détermineront le montant des subventions, sur la base des besoins des projets de recherche et en prenant en compte les budgets prévisionnels fournis par les porteurs de projet.

II. PROFIL DU JEUNE CHERCHEUR

L'appel ERC « *Starting Independent Researcher Grant* » cible les jeunes chercheurs excellents qui souhaitent acquérir ou renforcer leur indépendance.

Il est destiné à tous les chercheurs qui ont déjà démontré un potentiel pour mener une recherche indépendante et qui font preuve de maturité. **Il est attendu, par exemple, que les candidats aient déjà publié sans la participation de leur directeur de thèse.**

Les candidats doivent également présenter un « *track-record* » illustrant des réalisations notables dans leur domaine scientifique. Ce « *track-record* » devrait a priori contenir des publications importantes (en tant qu'auteur principal) dans les revues scientifiques généralistes avec comité de lecture et / ou dans les revues spécialisées internationales les plus marquantes dans le domaine scientifique du candidat.

Les porteurs de projets devront aussi apporter la preuve d'interventions lors de conférences internationales de prestige, de brevets obtenus, de prix, récompenses etc.

Le porteur de projet (« *Principal Investigator* ») pourra s'entourer d'une **équipe individuelle**. L'équipe individuelle est composée du porteur de projet et de membres dont la participation est indispensable à la réalisation du projet. Les membres de l'équipe pourront être localisés dans le même laboratoire que le porteur de projet ou dans tout autre laboratoire dans le monde.

En aucun cas, la subvention ne financera un réseau ou un consortium.

Le porteur de projet n'est pas tenu de résider dans l'Union européenne ou dans un Etat associé au moment où il dépose son projet.

III. CRITERES D'ELIGIBILITE

→ Domaines scientifiques

L'appel est ouvert à **tous les domaines scientifiques**.

→ Porteur de projet

Pas de critère de nationalité.

Pas de critère d'âge.

Sont éligibles les porteurs de projet ayant obtenu leur doctorat (PhD ou diplôme équivalent, selon les règles nationales) **entre 2 et 12 ans** avant la date d'ouverture de l'appel, c'est-à-dire entre le 20 juillet 1999 et le 20 juillet 2009.

Deux catégories de chercheurs sont visées :

- a) « **Starters** » : 2-7 ans après le PhD, chercheurs qui sont en train de former leur équipe indépendante
- b) « **Consolidators** » : 7-12 ans après le PhD, chercheurs qui sont en train de consolider leur équipe indépendante

Prolongation de la période d'éligibilité

La période d'éligibilité peut être prolongée, sans dépasser **16,5 ans**, pour les motifs suivants : congés de maternité (**18 mois par enfant, né avant ou après l'obtention du PhD**) et de paternité (durée du congé effectivement pris avant ou après le PhD), interruptions dues à des maladies longues, service militaire (uniquement si ces interruptions ont eu lieu après l'obtention du PhD). Le travail à temps partiel ne permet pas de prolonger la période d'éligibilité.

→ L'institution d'accueil

Le porteur de projet doit être accueilli dans une institution d'accueil localisée dans l'un des Etats membres de l'Union européenne ou un Etat associé¹.

¹ Les pays associés : **Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Iles Féroé, Islande, Israël, Liechtenstein, République de Macédoine, Norvège, Monténégro, Serbie, Suisse, Turquie.**

L'institution d'accueil peut être une entité publique ou une entreprise privée. Elle peut être aussi une organisation internationale d'intérêt européen (ex CERN, EMBL...) ou le Centre Commun de Recherche de la Commission européenne.

Le projet sera soumis par le porteur de projet au nom de l'institution d'accueil qui sera considérée comme la « *Legal applicant entity* » ou « *Beneficiary* ». C'est l'institution d'accueil qui recevra la subvention.

L'institution d'accueil doit signer une **lettre d'engagement** qui accompagnera **impérativement** le dossier du candidat. Elle s'engage dans cette lettre à garantir l'indépendance du porteur de projet et à mettre à sa disposition l'environnement scientifique nécessaire pour mener à bien le projet. **Un modèle de lettre est proposé dans le [Guide du Candidat ERC](#), page 71.**

Toutefois, le principe de **portabilité** s'applique à la subvention. Cela signifie que la subvention, ou ce qu'il en reste, suit le porteur de projet si celui-ci change d'institution d'accueil. Le changement d'institution d'accueil doit être dûment justifié et validé préalablement par l'Agence Exécutive de l'ERC ([voir Guide du candidat, page 50](#)).

IV. SOUMISSION

IV-1) Soumission de la proposition

Le dépôt du dossier se fait en **UNE SEULE ETAPE**.

La soumission se fait **uniquement par voie électronique, via l'EPSS**.

Le pré-enregistrement est fortement recommandé, le plus tôt possible après l'ouverture de l'appel.

Trois dates de clôture sont prévues :

- Sciences physiques et ingénierie : **le 12 octobre 2011** (à 17h00, heure de Bruxelles)
- Sciences de la vie : **le 9 novembre 2011** (à 17h00, heure de Bruxelles)
- Sciences humaines et sociales : **le 24 novembre 2011** (à 17h00, heure de Bruxelles)

IV-2) Les formulaires administratifs à remplir en ligne

« A Forms »

- **A1** : proposition et informations relatives au Porteur de projet (PI)
- **A2** : informations relatives à l'institution d'accueil (HI)
- **A3** : fiche budgétaire

Il est fortement conseillé de remplir ces formulaires en concertation avec les cellules dédiées à la coopération européenne de l'Institution d'accueil

IV-3) Composition du dossier de soumission

Le dossier de soumission est composé de deux parties B1 et B2 et doit être rédigé en anglais.

Pour compléter les parties B1 et B2 du dossier, les candidats doivent utiliser les « templates » disponibles sur EPSS.

Partie B1

- Potentiel pour devenir un leader scientifique : 1 pages
- CV (incluant une fiche d'identité de financement) : 2 pages
- « Track-record » (notice de titres et travaux): 2 pages
- Résumé détaillé du projet scientifique (« *extended synopsis* ») en mettant en évidence son caractère novateur : 5 pages

La fiche illustrant le potentiel du candidat à devenir un leader scientifique doit contenir :

- La description des réalisations scientifiques du chercheur, prouvant sa capacité d'aller au-delà de l'état de l'art ;
- la diffusion et l'appréciation des résultats scientifiques obtenus par le porteur de projet (publications, citations, financements obtenus, prix internationaux, etc.) ;
- la justification de la catégorie à laquelle le porteur de projet appartient : « *starter* » ou « *consolidator* ».

Le CV doit contenir des informations relatives au parcours académique et professionnel du candidat, ainsi qu'une « *fiche d'identité de financement* » précisant tous les financements dont le chercheur bénéficie actuellement, ainsi que les demandes en cours.

Le « *track-record* » : les candidats à l'appel « *Starting Independent Researcher Grant* » devront préciser leurs réalisations depuis le début de leur carrière :

- **Publications en tant qu'auteur principal** (en identifiant celles où son directeur de thèse n'apparaît pas en tant que co-auteur) dans des revues scientifiques généralistes reconnues comme des références par les pairs, et / ou dans des revues spécialisées internationales les plus marquantes dans leur domaine scientifique, en précisant le nombre de citations suscitées.
- **Brevets déposés** (si applicable).
- **Invitations à intervenir** lors de conférences internationales de prestige et / ou dans le cadre de grandes écoles internationales (si applicable).
- **Prix scientifiques et récompenses d'ordre international, appartenance à des Académies de prestige** (si applicable).

La **partie B1** comporte 10 pages.

Partie B2

Proposition scientifique complète - description des aspects techniques et scientifiques du projet, en mettant en évidence son caractère novateur, son impact potentiel et la méthodologie de recherche – 15 pages.

N.B.

Le candidat devra également préciser le temps qu'il dédiera au projet soumis à l'ERC. **Il est attendu qu'un porteur de projet Starting Grant dédie au moins 50% de son temps au projet ERC et 50% de son temps de travail global dans un pays membre de l'U.E. ou dans un pays associé.**

Le temps consacré au projet est un facteur d'évaluation

Les porteurs de projet bénéficiant déjà de financements importants pour les soutenir dans la mise en place ou la consolidation d'une activité de recherche indépendante, ou étant déjà fortement impliqués dans d'autres projets de recherche ne sont pas encouragés à postuler aux appels ERC « Starting Grant ». Il est attendu que le porteur

de projet puisse dédier une partie importante de son temps au projet de recherche financé par l'ERC.

Le projet ne doit pas dépasser le nombre de pages imposé. Les propositions qui dépassent le nombre de pages imposé, risquent de ne pas être évaluées dans leur globalité !

Les dossiers incomplets seront considérés comme inéligibles et ne feront pas l'objet d'une quelconque évaluation !

IV-4) Annexes (sous format pdf)

Le dossier doit être impérativement accompagné par :

- **La lettre d'engagement de l'institution d'accueil** (voir modèle dans le [Guide du candidat p. 70](#))
- **Le tableau des questions éthiques** (qui doit être inclus dans la partie B2).

Chaque année le démarrage de projets scientifiques est retardé à cause des questions éthiques. Il est fortement conseillé de remplir ce tableau avec attention et cela pour TOUTES LES DISCIPLINES, ainsi que d'anticiper les questions éthiques soulevées par le projet scientifique.

Les activités de recherche proposées devront respecter les principes éthiques fondamentaux tels que prévues par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, les principes du Groupe européen d'éthique des Sciences et des Nouvelles Technologies, ainsi que le Protocole pour la Protection et le Bien-être des Animaux. Les projets de recherche sur des cellules souches embryonnaires sont éligibles à condition de respecter le cadre éthique du 7^e PCRD ainsi que celui exigé par le programme « Idées ».

- **La copie du diplôme de PhD ainsi que d'autres documents exigés par les critères d'éligibilité.**
- **Les justifications d'extension de période d'éligibilité ou de modification de catégorie (starter/consolidator), le cas échéant.**

V. PROCESSUS D'ÉVALUATION

L'évaluation se fera en deux étapes.

V-1) Les panels

L'évaluation sera faite par **25 panels** (voir composition en annexe) et chaque panel sera composé de 10 à 15 membres choisis parmi des scientifiques de haut niveau. Les membres des panels pourront être aidés par des experts évaluateurs.

V-2) Les étapes de l'évaluation

1^{ère} étape : évaluation de la partie 1 du dossier

Lors de la première étape, seuls les documents qui composent la **partie B1** seront examinés par les membres de panels, à savoir le potentiel de leader scientifique, le CV, le « *track-record* » et « *l'extended synopsis* ».

Un budget indicatif sera alloué par chaque panel. Le panel notera les propositions et déterminera le nombre de propositions dépassant le seuil de qualité qu'il acceptera pour la deuxième étape (en général deux fois et demi le budget alloué).

2^{nde} étape : évaluation de la proposition complète + interview

Les candidats retenus pour la seconde étape d'évaluation seront invités à passer une **audition** à Bruxelles afin de présenter leur projet aux panels d'évaluation. Les frais de mission engagés par les candidats en vue de l'audition seront remboursés par l'ERC.

L'**audition** peut durer entre 20 et 30 minutes. Les candidats disposeront de 5 à 10 minutes pour présenter leur projet, ensuite ils seront invités à répondre aux questions des panels pendant 15 à 20 minutes (**le format des auditions varie en fonction des panels, des indications précises seront envoyées aux candidats sélectionnés**).

2-a) Pour les trois domaines, examen des projets (sections 1 et 2) par des membres de panels et des experts extérieurs suivi d'une classification par panels

2-b) Les projets interdisciplinaires sont évalués par le panel principal choisit par le candidat. Ce panel décidera s'il y a lieu d'identifier le projet comme interdisciplinaire, et le cas échéant, d'inviter un ou plusieurs membres d'un deuxième panel pour participer à l'évaluation de la proposition. Les projets interdisciplinaires seront ensuite discutés et classés par les présidents des panels.

V-3) Critères d'évaluation

Le seul critère d'évaluation est **le critère d'excellence**. Il se décline comme suit :

Les propositions seront notées de manière alphabétique de A à C soit:

- Pour la première étape d'évaluation :

A : le projet est de grande qualité et sélectionné pour la seconde étape d'évaluation.

B : Le projet est de qualité mais n'est pas retenu pour la 2nd étape d'évaluation.

C : Le projet n'est pas de qualité suffisante pour accéder à la 2nd étape d'évaluation / ce projet sera soumis à des restrictions pour le prochain appel.

- Pour la seconde étape d'évaluation :

A : Ce projet remplit parfaitement les critères d'excellence de l'ERC et est recommandé pour financement (dans la limite des fonds disponibles).

Attention : Un projet noté « A » en seconde étape d'évaluation ne sera pas obligatoirement financé !

B : Ce projet ne remplit pas la totalité des critères d'excellence de l'ERC et ne sera pas financé.

A – Porteur du projet

Qualité de la production scientifique/ du track-record

- *La capacité du chercheur à diriger un projet de recherche (les évaluateurs vont juger la qualité du travail du porteur de projet sur la base d'articles publiés dans des revues internationales les plus prestigieuses, ainsi que les autres éléments contenus dans son CV).*
- *Dans quelle mesure ses publications sont-elles **novatrices** et montrent l'**indépendance** du chercheur, ainsi que sa capacité à avancer au-delà de l'état de l'art ?*
- *Dans quelle mesure la subvention ERC peut-elle contribuer à l'établissement ou à la consolidation de l'indépendance du chercheur, compte tenu de son parcours, son projet de recherche et les autres financements obtenus ?*

B – Projet : qualité du projet de recherche proposé

Caractère novateur du projet

- *La recherche proposée concerne-t-elle des défis importants dans le domaine ?*
- *Les objectifs sont-ils suffisamment ambitieux ? Vont-ils substantiellement au-delà de l'état de l'art (par exemple en contenant des développements trans-disciplinaires et des approches nouvelles ou non conventionnelles) ?*
- *Le projet proposé est-il bien conçu et organisé ?*

Impact potentiel

- *Le projet de recherche ouvre-t-il des horizons scientifiques, technologiques ou d'enseignements nouveaux et importants ?*
- *le projet va-t-il mettre en valeur de façon significative l'environnement de la recherche (y compris l'institution d'accueil) et les possibilités de la recherche à risque en Europe ?*

Méthodologie

- *L'approche scientifique est-elle réaliste (y compris les activités dans lesquelles sont impliqués les autres membres de l'équipe) ?*
- *La méthodologie de recherche (équipement, infrastructures etc.) est-elle compréhensible et appropriée pour le projet ? Permettra-t-elle d'atteindre les objectifs arrêtés dans le calendrier fixé sur la base des ressources disponibles, en tenant compte du niveau de risque associé ?*

Rapport risque / résultats

- *Est-ce le projet de recherche implique des méthodologies nouvelles et originales, dont l'utilisation est justifiée par la possibilité d'une percée significative, avec un impact important pour les autres disciplines / domaines scientifiques ?*

Participation d'autres entités légales

- *Si d'autres entités légales doivent participer au projet en plus de l'entité légale candidate, est-ce que cette participation est justifiée en termes de valeur ajoutée scientifique ?*

VI. CANDIDATURES MULTIPLES

Critères d'ordre général :

- Un porteur de projet ne pourra bénéficier que d'une seule subvention ERC à la fois.
- Un porteur de projet ne peut être associé qu'à une seule candidature aux appels ERC par année civile.
- Un porteur de projet ayant été membre de panel à l'ERC lors de l'appel Starting grant 2010 ou de l'appel en cour ne pourra pas postuler à l'appel Starting Grants 2012.

Critères spécifiques à l'appel « Starting Grant » :

- Un porteur de projet ayant soumis sa candidature à l'appel **Starting Grant 2011** pourra postuler à l'appel 2012 si son projet a dépassé le seuil de qualité (note de 2 sur 4) à l'issue de la première étape d'évaluation.
- Les candidats qui avaient soumis une proposition à appel **Starting Grant 2010** peuvent à nouveau déposer un dossier
- Les porteurs de projet ayant obtenu une subvention ERC « Starting Grant » pourront postuler aux appels « Advanced Investigator Grant » pendant les deux dernières années de leur financement.

VII. ANNEXE - Structure et Composition des Panels

[L'Annexe 1 du Guide du Candidat \(p.55\)](#) offre une liste plus détaillée des disciplines concernées par les différents panels d'évaluation.

Sciences physiques et ingénierie (PE)

PE1 Mathematics: all areas of mathematics, pure and applied, plus mathematical foundations of computer science, mathematical physics and statistics

PE2 Fundamental constituents of matter: particle, nuclear, plasma, atomic, molecular, gas, and optical physics

PE3 Condensed matter physics: structure, electronic properties, fluids, nanosciences

PE4 Physical and analytical chemical sciences: analytical chemistry, chemical theory, physical chemistry/chemical physics

PE5 Synthetic chemistry and materials: materials synthesis, structure-properties relations, functional and advanced materials, molecular architecture, organic chemistry

PE6 Computer science and informatics: informatics and information systems, computer science, scientific computing, intelligent systems

PE7 Systems and communication engineering: electronic, communication, optical and systems engineering

PE8 Products and processes engineering: product design, process design and control, construction methods, civil engineering, energy systems, material engineering

PE9 Universe sciences: astro-physics/chemistry/biology; solar system; stellar, galactic and extragalactic astronomy, planetary systems, cosmology, space science, instrumentation

PE10 Earth system science: physical geography, geology, geophysics, meteorology, oceanography, climatology, ecology, global environmental change, biogeochemical cycles, natural resources management

Sciences du vivant (LS)

LS1 Molecular and Structural Biology and Biochemistry: molecular biology, biochemistry, biophysics, structural biology, biochemistry of signal transduction

LS2 Genetics, Genomics, Bioinformatics and Systems Biology: genetics, population genetics, molecular genetics, genomics, transcriptomics, proteomics, metabolomics, bioinformatics, computational biology, biostatistics, biological modelling and simulation, systems biology, genetic epidemiology

LS3 Cellular and Developmental Biology: cell biology, cell physiology, signal transduction, organogenesis, developmental genetics, pattern formation in plants and animals

LS4 Physiology, Pathophysiology and Endocrinology: organ physiology, pathophysiology, endocrinology, metabolism, ageing, regeneration, tumorigenesis, cardiovascular disease, metabolic syndrome

LS5 Neurosciences and neural disorders: neurobiology, neuroanatomy, neurophysiology, neurochemistry, neuropharmacology, neuroimaging, systems neuroscience, neurological disorders, psychiatry

LS6 Immunity and infection: immunobiology, aetiology of immune disorders, microbiology, virology, parasitology, global and other infectious diseases, population dynamics of infectious diseases, veterinary medicine

LS7 Diagnostic tools, therapies and public health: aetiology, diagnosis and treatment of disease, public health, epidemiology, pharmacology, clinical medicine, regenerative medicine, medical ethics

LS8 Evolutionary, population and environmental biology: evolution, ecology, animal behaviour, population biology, biodiversity, biogeography, marine biology, ecotoxicology, prokaryotic biology

LS9 Applied life sciences and biotechnology: agricultural, animal, fishery, forestry and food sciences; biotechnology, chemical biology, genetic engineering, synthetic biology, industrial biosciences; environmental biotechnology and remediation

Sciences humaines et sociales (SH)

SH1 Individuals, institutions and markets: economics, finance and management

SH2 Institutions, values, beliefs and behaviour: sociology, social anthropology, political science, law, communication, social studies of science and technology

SH3 Environment, space and population: environmental studies, demography, social geography, urban and regional studies

SH4 The Human Mind and its complexity: cognition, psychology, linguistics, philosophy and education

SH5 Cultures and cultural production: literature, visual and performing arts, music, cultural and comparative studies

SH6 The study of the human past: archaeology, history and memory